

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^{ème} ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 6'42" DE LATITUDE NORD ET 5°51' 33" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LA SEYNE SUR MER

Décret : 06/D/6023

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté des Souverains Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Ecossais Ancien Accepté composant le Suprême Conseil Uni du Rite.

Vu la saisine diligentée par le Trois Fois Puissant Maître **Claude TORRENS** de la Loge de Perfection **STELLA MARIS LP 08** en date du 20/11/2023.

Vu le dossier remis par la Loge de Perfection « **STELLA MARIS** » **LP8**, conformes à la procédure « Accès aux degrés supérieurs »

Vu le vote unanime des Frères de cette Loge de Perfection possédant le 14^{ème} degré,

Vu les articles 50,51 et 52 de notre Règle

Vu l'avis favorable du Suprême Conseil Uni lors de la Consultation du 20/11/2023

Avons décidé d'accepter que le Très Cher Frère **Frédéric GUENOU**, soit initié au **4^{ème} degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté** :

Maître Secret.

Il sera inscrit au contrôle de la Loge de Perfection **STELLA MARIS N° LP8 à l'Orient de Toulon sous N° 110.**

Fait et donné en Consultation du Suprême Conseil, ce jour, le 30/11/23

Pour le Très Puissant Souverain Grand Commandeur

LE GRAND SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Joseph PEREZ

